

*14<sup>ème</sup> jour de confinement*

### **La Rochelle : point de situation quotidien COVID19 pour la Ville, la Communauté d'Agglomération et le CCAS lundi 30 mars 2020**

Dans le cadre de la lutte nationale contre la propagation du COVID19, la Ville, la Communauté d'Agglomération et le CCAS de La Rochelle prennent toutes les dispositions nécessaires pour faire appliquer les mesures gouvernementales, protéger les agents des services publics qui poursuivent leurs missions essentielles, s'assurer de la sécurité des habitants, les plus exposés et les plus démunis en particulier. Un dispositif spécial est également mis en œuvre pour accompagner les acteurs économiques.

Un point quotidien est envoyé à la presse du lundi au samedi. Les informations sont relayées sur les sites internet et réseaux sociaux des collectivités.

---

Les marchés de La Rochelle s'étant tous déroulés dans un grand respect des règles prescrites, ils continueront au rythme désormais établi : mercredi et samedi au marché central, jeudi à Port-Neuf et dimanche à La Pallice. Le marché central s'avère très fréquenté aussi Jean-François Fountaine, Maire de La Rochelle, rappelle que ceux de Port-Neuf et de La Pallice sont bien organisés et que les habitants proches peuvent s'y rendre facilement. Les coordonnées des commerçants du marché central ont été collectées et seront relayées sur les supports de communication de la Ville de La Rochelle pour inciter les personnes à passer commande en avance et fluidifier les files d'attente au marché.

Ce jour, la Ville a déposé une plainte suite à un grave cambriolage de l'une de ses installations. Des équipements importants nécessaires aux maintiens des services publics ainsi que de l'alimentation destinée aux écoles ont été volés. La Police nationale s'est rendue sur place pour réaliser tous les constats et relever les indices.

**Le Maire condamne avec la plus grande fermeté cet acte inadmissible** au regard des efforts de chacun, agents du service public et personnels soignants, qui chaque jour s'engagent courageusement pour maintenir des services essentiels.

La Ville de La Rochelle redouble d'efforts cette semaine pour venir en aide des personnes les plus vulnérables et isolées, et accompagner ceux qui n'ont pas d'accès aux équipements numériques. Depuis une semaine, les EHPAD publics gérés par le CCAS de La Rochelle ont mis en œuvre les mesures de confinement individuel pour protéger les résidents. Ces mesures sont maintenant rendues obligatoire par le gouvernement afin d'éviter la propagation du virus.

**De nouvelles attestations individuelles de déplacement seront mises gratuitement à disposition des habitants dans les commerces alimentaires des quartiers et les pharmacies.** Ceux qui le peuvent sont invités également à en imprimer pour leur entourage et leurs voisins.

La Ville de La Rochelle continue d'appeler tous les deux jours les numéros de la **liste Canicule** et demande aux personnes isolées et vulnérables qui ne sont pas encore inscrites de le faire en appelant le **05 46 51 51 42**.

Jean-François Fountaine invite une nouvelle fois les soignants et les habitants à faire preuve de vigilance et d'attention pour aider un voisin, un membre de la famille ou un proche à s'inscrire, ou à signaler à la Ville toutes les personnes qui mériteraient de l'être.

**Chaque jour** les sites internet de la Ville de La Rochelle [www.larochelle.fr](http://www.larochelle.fr) et de la Communauté d'Agglomération [www.agglo-larochelle.fr](http://www.agglo-larochelle.fr) mettent en ligne de nouvelles informations pratiques, des conseils et des ressources, relayées sur les réseaux sociaux [La Rochelle Ensemble](#) et [La Rochelle Agglo](#) afin de suivre l'actualité des services publics ou de trouver réponse à une question pratique.

## Rappel des contacts

Le numéro vert national gratuit pour toutes questions non-médicales : 0800 130 000

Site du gouvernement : [www.gouvernement.fr](http://www.gouvernement.fr)

Centre Communal d'Action Sociale : 05 46 35 21 00 tous les jours de 9h à 17h pour les plus démunis ou [www.ccas-larochelle.fr](http://www.ccas-larochelle.fr)

**Inscription Liste canicule Ville de La Rochelle : 05 46 51 51 42**

Entreprises : Communauté d'Agglomération au 05 46 30 34 81

Capitainerie 24h/24, 7j/7 au 05 46 44 41 20 ou [capitainerie@portlarochelle.com](mailto:capitainerie@portlarochelle.com)

Transport Yélo : [www.yelo.fr](http://www.yelo.fr) et 0 810 17 18 17 pour le Transport à la demande (TAD)

## Accueil des enfants des personnels de santé Scolarisation :

Education Nationale : 05 16 52 68 09 comme suit :

- Lavoisier pour les élèves de Lavoisier, Condorcet et Barthélémy Profit ;
- Raymond Boucher pour ceux de Raymond Boucher et Bongraine ;
- Paul Doumer pour ceux d'Arcère, Massiou, Reaumur, Rey, Valin ;
- Simone Veil pour ceux de Simone Veil, Bernard Palissy, Beauregard ;
- Laleu pour ceux de Laleu et Claude Nicolas ;
- Berthelot pour ceux de Berthelot, Descartes, Pierre Loti, La Genette, Louis Guillet, Grandes Varennes, Jean Bart.

Crèche des Bois des Protestant : inscriptions préalable obligatoire à l'Espace famille 05 46 51 14 87

Accueil périscolaire du lundi au vendredi de 7h à 8h35 et de 16h30 à 19h, Espace famille 05 46 51 14 87

Centre de loisirs du Prieuré ouvert le mercredi à l'Ecole Simone Veil, Espace famille 05 46 51 14 87

**Anne Michon – 06 17 01 43 72 / 05 46 30 34 56**

**RESPONSABLE DES RELATIONS MEDIAS**

Communauté d'Agglomération et Ville de La Rochelle

[anne.michon@agglo-larochelle.fr](mailto:anne.michon@agglo-larochelle.fr) / [Facebook Anne Michon](#)